

RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2023

Convocation le 17 octobre 2023

Compte-rendu affiché le 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, VITRY Elodie, MARQUIS Amandine, DELIGNIERE Amandine, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent (pouvoir à DELIGNIERE Amandine) et SIMON Sandy (pouvoir à LUCAS Marie-Paule).

Secrétaire de séance : VITRY Elodie.

La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des deux points suivants : rétrocession d'une concession dans le cimetière communal et convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de CEE. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – VENTE DE LA PARCELLE DE L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il s'agit d'effectuer la vente des parcelles 225 et 226 appartenant à la commune à madame Valérie Pardoën et monsieur Philippe Peter.

Du fait de la construction d'un nouvel atelier communal chemin du Prêtre, l'ancien atelier communal situé sur les parcelles 225 et 226 n'est plus affecté à un usage public. Par suite de cette désaffectation, il est nécessaire de procéder au déclassement de cet immeuble du domaine public. Le bien relevant désormais du domaine privé.

Pour rappel, le prix de vente est fixé à 50 € TTC par m².

Les futurs acquéreurs devront s'engager à détruite le bâtiment existant sur la parcelle 226 pour le 30 juin 2024 et vendre à la commune les parcelles 226 et 228, nues de toute construction au prix de 50 € TTC par m².

La commune prendra en charge tous les frais de bornage et de notaire liés à ces opérations.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents monsieur le maire à signer tout document relatif à cette vente.

III – PLAN DE GESTION DES CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les élus que les chemins ruraux de Cardonnette ont fait l'objet d'un recensement traduit par un plan de gestion réalisé par l'association Chemins des Hauts de France.

Ce document présente des chiffres-clés (nombre de chemins ruraux, leur superficie et leur linéaire), un état des lieux des chemins ainsi que des préconisations pour leur conservation.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte ce plan de gestion des chemins ruraux.

IV – PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le référentiel M57 va devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de la nomenclature M14 actuelle. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée à compter du 1^{er} janvier 2024.

V – RETROCESSION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la demande de rétrocession gratuite présentée par Madame BOURY Monique domiciliée 20 rue de Normandie à Cardonnette – 80260 – concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 142, n° de plan 91, en date du 07 juillet 2011
Enregistré par le comptable du Trésor en date du 20 juillet
2011
Concession perpétuelle.

Madame BOURY Monique déclare rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à Madame BOURY LECRONIER Christine, domiciliée 28 rue Jean-Marc Laurent à Amiens – 80000 - afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que la concession funéraire, n° 142, n° de plan 91, située dans le cimetière communal est rétrocédée à madame BOURY LECRONIER Christine à titre gratuit.

VI – CONVENTION DE REGROUPEMENT POUR LE DEPOT DE DOSSIERS DE CEE

Monsieur le Maire présente la convention établie entre la commune et CertiNergy qui aura en charge la constitution et l'instruction des dossiers de demandes de Certificats d'Economie d'Energie. Il informe les élus que la signature de cette convention permettra également à la commune de percevoir une prime CEE pour la dépose des anciens éclairages publics remplacés par des éclairages LED.

Monsieur le Maire propose de valider cette convention.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ L'inauguration du bâtiment du RPC se déroulera le 18 novembre à 11 heures
- ▶ Madame Pardoën met à disposition de la population du crottin de cheval à retirer dans sa pâture place de l'Eglise le samedi 4 novembre de 10 à 12 heures
- ▶ La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30 et sera suivie du verre de l'amitié
- ▶ Monsieur le Maire a été mis en cause sur sa fonction pour un problème de voisinage. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de différencier les actions liées à une fonction de la vie privée de chacun.
- ▶ Monsieur Conte fait le compte rendu de la dernière réunion du conseil d'école.
- ▶ Madame Marquis Amandine demande à quelle date la fibre est prévue. Monsieur le Maire précise qu'elle devrait être opérationnelle dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.
- ▶ Madame Lucas Marie-Paule rappelle les prochains événements de la commission animations : goûter des aînés, Noël des enfants, concert à l'église
- ▶ Monsieur Tétu Bernard fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission cadre de vie : les chrysanthèmes seront installés cette semaine, et revient sur le projet de fleurissement 2024
- ▶ A la demande de madame Vitry Elodie, monsieur le Maire informe les élus des retombées de la réunion publique de présentation du projet rue de Flandre aux habitants.

La séance est levée à 20h00.